

SEANCE DU 20 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le vingt janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 15/01/2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, MONTIER, MASSÉ, VANDENDORPE, DURAND-MASSÉ, AMIRALTY, ANTOINE, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, GUÉRIN, ALLUIN, FOUCTEAU-ESPINASSE, GRENAT, MAURICE formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés: BERTIN Maud
Conseillers votants : 14
Secrétaire de séance : David MASSÉ

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

2015/01 Aide au dernier commerce – Demandes subventions

Dans le cadre du dossier relatif à l'Aménagement Centre Bourg,

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie du projet concerne le dernier commerce de Marcilly-sur-Vienne.

Afin de mettre en action ce plan, il convient de procéder aux demandes de subvention au titre de la DETR 2015 du Syndicat de Pays ainsi qu'auprès du Sénateur dans le cadre de la réserve parlementaire.

Le coût global du projet est estimé à 35 000.00 €HT
Le financement de l'opération s'établit ainsi :

- Subvention DETR 2015 sollicitée (50 %) : 17 500.00 €
- Autofinancement communal : 17 500.00 €

Monsieur le Maire demande donc aux membres présents de :

- l'autoriser à procéder aux demandes de subvention
- L'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ces dossiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter Monsieur le Préfet, Monsieur le Sénateur et Monsieur le Président du Syndicat de Pays afin d'obtenir les subventions.

AUTORISE le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

2015/02 Subventions aux Associations 2015

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions à inscrire au budget de l'année 2015.
- Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :

Compte 6574	Société de Chasse Marcilly	100,00€
	Association Parents d'Elèves du RPI	100,00€
	Coopérative scolaire Marcilly	100,00€
	Club de l'Automne Rose Marcilly	100,00€
	Comité des Fêtes Marcilly	100,00€
	Tireurs des Trois Fontaines Marcilly	100,00€
	Club de Gymnastique Marcilly	100,00€
	Grain de Sel Marcilly (Bibliothèque)	1 000,00€
	Le Gardon de Marcilly	100,00€
	Prévention Routière Tours	30,00€
	Comice Agricole Arrondisst Chinon (0,10€/Hab.)	60,00€
	ADEPEC Mission Locale Chinon (0,50€/Hab.)	290,00€
	Collège P. Baudry Nouâtre (15€X19 élèves)	285,00€
	Téléthon	80,00€
	MFR Bourgueil	100,00€
	F.L.E.S.	250,00€
	COMPTE 6574	2 895,00 Euros

2015/03 Convention entretien rond-point avec le Conseil Général

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de convention entre le Département d'Indre-et-Loire et la Commune relative à l'entretien des abords du pont et du giratoire entre la RD 108 ET LA RD 18. Cette convention annulerait et remplacerait la convention signée le 11 décembre 2006.

Cette convention a pour objet de fixer les conditions administratives et techniques concernant le fonctionnement et l'entretien de l'éclairage public ainsi que les modalités d'entretien des aménagements paysagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de passer la convention relative à l'entretien des aménagements paysagers et des équipements d'éclairage public avec le Département d'Indre-et-Loire représenté par Monsieur le Président du Conseil Général, ci-annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

2015/04 Adhésion au groupement de commandes initié par les syndicats d'énergies d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

Le conseil municipal,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de Marcilly-sur-Vienne a des besoins en matière :

- fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Pôle Energie Centre », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire), le SDE 28 (Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir) et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de Marcilly-sur-Vienne au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de l'adhésion de la commune de Marcilly-sur-Vienne au groupement de commandes précité pour :
 - la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés en matière d'efficacité énergétique
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur Le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Marcilly-sur-Vienne et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur Le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Marcilly-sur-Vienne.

2015/05 Instruction des actes et autorisations pris en application du droit des sols (ADS) – Modification des statuts de la Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine – Adhésion au service commun

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Vu les articles L5211-4-2 et suivants du code général des collectivités territoriales permettant en dehors des compétences transférées à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à une ou plusieurs communes membres de se doter de services communs, notamment pour l'instruction des décisions prises par le maire au nom de sa commune ou de l'Etat ;

Vu l'article R 423-15 du code de l'urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les demandes d'autorisations et actes prévus au code de l'urbanisme en matière de droit des sols ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 1^{er} décembre 2014

Considérant, en premier lieu, que suite au retrait annoncé pour le 1^{er} juillet 2015 (pour les communes dotées de POS ou de PLU) et au 1^{er} janvier 2017 (pour les communes dotées de carte communale) de la Direction Départementale des Territoires en matière d'instruction des actes et autorisations liés à l'application du droit des sols (ADS), le Président de la Communauté de communes de Sainte Maure de Touraine a demandé à un groupe de travail animé par le Vice-président en charge des questions d'urbanisme de mener une réflexion sur les missions susceptibles d'être dévolues à un service commun à l'échelle communautaire, voire intercommunautaire, afin d'assister les communes membres.

Le maire de chaque commune reste l'autorité compétente pour délivrer les actes au nom de la commune ou de l'Etat.

Considérant, en deuxième lieu, que la création de ce service commun nécessite une modification des statuts de la Communauté de communes de Sainte Maure de Touraine et que, conformément à l'article L.5211.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit demander, par délibération, à ses communes membres de se prononcer sur cette modification de statuts.

Considérant, en troisième lieu, que le service commun de l'ADS serait chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le maire de sa décision, ainsi que sous certaines conditions du suivi et du contrôle des travaux réalisés par les pétitionnaires en application des décisions ;

Les actes concernés sont :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Certificats d'urbanisme article L410-1 b du code de l'urbanisme
- Déclarations préalables avec création de surface de plancher
- L'accessibilité des autorisations de travaux relatives à la construction, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public (ERP)

Une convention de création de service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols précisant les modalités de cette mission est annexée à la présente délibération

Dans un contexte de contrainte financière forte, les parties sont convenues de refléter cette contrainte par une prise en charge par la Communauté de communes à hauteur de 70% du coût du service faisant ainsi obligation à la Communauté de communes de gérer la mission avec une efficacité accrue.

Considérant, en quatrième lieu, la volonté des territoires des Communautés de communes du Val de l'Indre (CCVI), de Sainte-Maure de Touraine (CCSMT) et du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR) de regrouper leurs services communs au sein d'un service unifié pour l'instruction des actes et autorisations du droit des sols (ADS) afin d'optimiser la gestion des ressources humaines, des moyens et des matériels pour aboutir à une meilleure efficacité du service et des économies d'échelle.

L'objectif est de pouvoir rendre ce service opérationnel au 1^{er} juillet 2015.

Aussi les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol qui feront l'objet d'un dépôt en mairie, dans les communes adhérentes, après le 1^{er} juillet 2015, seront instruits par ledit service.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité,

• **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de communes de Sainte Maure de Touraine par ajout à ceux-ci de l'habilitation suivante :

« La Communauté de communes est habilitée pour l'Instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols de ses communes membres qui en font la demande. Les communes demeurent autorités compétentes pour la délivrance des actes »

• **PREND ACTE** que l'exécution de cette mission sera confiée à un service unifié entre les Communautés de communes du Val de l'Indre (CCVI), de Sainte-Maure de Touraine (CCSMT) et du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR). c

2015/06 Signature mandat de vente immobilière
--

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22 octobre 2014 le Conseil Municipal a décidé de la vente du bâtiment « ancienne poste, cadastré, AB 148, 149 et 150, situé 10-12 rue principale ;

Vu la loi 95-127 du 8 février 1995, la consultation des services des domaines n'est pas nécessaire pour la cession d'un bien immobilier dans une commune de moins de 2000 habitants.

Les diagnostics obligatoires destinés à la vente d'un bâtiment ont été faits en date du 18 décembre 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, afin de faciliter la vente, de signer un mandat de vente sans exclusivité auprès de l'agence Immobilière Saint Louis Immobilier de Champigny-sur-Veude.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

D'APPROUVER la signature d'un mandat de vente sans exclusivité auprès de l'Agence Immobilière SAINT LOUIS IMMOBILIER.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents et aux négociations en rapport avec cette affaire.

2015/07 Devis Effacement Réseaux Electriques et Télécommunications – Place de l’Eglise

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des devis du SIEIL (Syndicat Intercommunal d’Energie d’Indre-et-Loire) concernant l’effacement des réseaux électriques et de Télécommunications situés Place de l’Eglise dans le cadre du projet d’aménagement du Centre Bourg.

Le devis sur le réseau de télécommunication s’élève à 19 632.46 Euros TTC alors que celui sur le réseau de distribution publique d’énergie électrique s’élève à 17 959.42 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

RETIENT les devis du SIEIL d’un montant de 19 632.46 Euros TTC pour le premier et de 17 959.42 € TTC pour le second.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2015.

Informations

Spectacle Salle socio-culturelle

La Communauté de Communes propose samedi 31 janvier 2015 un spectacle « Le Trounbole et autres contes » pour tout public à Marcilly-sur-Vienne.

Opération Composteurs

Toute personne souhaitant s’équiper d’un composteur peut passer commande jusqu’au 12 février 2015 auprès de la mairie.

Le composteur sera à retirer le 13 février après-midi à la salle socioculturelle en échange de votre règlement.

Composteur en plastique contenance 320 l : 20 EUR seul ou 23 EUR avec kit

Composteur en bois contenance 300 l : 25 EUR seul ou 28 EUR avec kit

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire¹
Thierry BRUNET

¹ Le présent extrait du registre, sans la page 7/7 dédiée aux visas, fait office de procès-verbal affiché et diffusé.

Séance du 20 janvier 2015 : liste des délibérations et tableau des visas

- 2015/01. Aide au dernier commerce – Demandes subventions
 2015/02. [Subventions aux Associations 2015](#)
 2015/03. Convention entretien rond-point avec le Conseil Général
 2015/04. Adhésion au groupement de commandes initié par les syndicats d'énergies d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique
 2015/05. Instruction des actes et autorisations pris en application du droit des sols (ADS) - Modification des statuts de la CCSMT - Adhésion au service commun
 2015/06. Signature mandat de vente immobilière
 2015/07. Devis effacement réseaux électriques et télécommunications - Place de l'Eglise

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	
MASSÉ David	
VANDENDORPE Benoît	
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAULT Gérard	
ANTOINE Caroline	
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	
GUÉRIN Isabelle	
BERTIN Maud	<i>Absente excusée</i>
ALLUIN Jean-Bernard	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	
GRENAT Brigitte	
MAURICE Claudy	